

Saint Martin la Plaine, le 05 Juin 2026

Nos réf. : 2026- 069 MM AC

Objet : Modalités d'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, fixée au mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2026, je vous adresse les modalités d'inscriptions administratives pour vous permettre d'inscrire vos enfants au restaurant scolaire et /ou à l'accueil périscolaire.

Le projet pédagogique ainsi que le règlement intérieur en vigueur comportant les tarifs pour la rentrée scolaire 2026-2027 seront disponibles prochainement sur le site de la mairie de Saint Martin la Plaine et sur le portail Berger Levrault, site de réservation.

Le règlement intérieur devient exécutoire après transmission au contrôle de légalité de la préfecture, il est donc opposable aux parents d'élèves et de fait mis en vigueur dès la validation du préfet.

- **Documents à fournir :**

Vous trouverez sur le site de la mairie de Saint Martin la Plaine en suivant les onglets :

- Famille
- Cantine/périscolaire
- **La fiche d'inscription à remplir (une par enfant)**

Toute fiche d'inscription ne comportant pas les coordonnées de tous les responsables légaux de l'enfant sera refusée et l'inscription non validée (sauf décision de justice contraire).

Elle doit être accompagnée de

- ✓ **La photocopie du carnet de vaccination**
- ✓ **Un justificatif d'assurance pour les activités extra/périscolaires.**
- ✓ **L'attestation du quotient familial CAF ou MSA pour les habitants de la commune.**  
Sans présentation de ce document le plein tarif sera automatiquement appliqué.

Pour les parents séparés ayant une garde alternée de leurs enfants, il est impératif que chaque parent fournisse l'ensemble de ces documents séparément. Chaque parent aura donc un accès propre au portail famille Berger-Levrault.

- **Pour les nouvelles familles :**

Ces documents sont à apporter lors de l'inscription, sur rendez vous en contactant le 06 08 28 25 37.

A l'issue de la remise de ces documents, un identifiant au « portail famille » est fourni.

- **Pour les familles déjà bénéficiaires du périscolaire ou restaurant scolaire les années précédentes :**

Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous. Il suffit soit d'envoyer les documents par mail : [centre.periscolaire@saintmartinlaplaine.fr](mailto:centre.periscolaire@saintmartinlaplaine.fr) ou de les déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire publique 11 bis rue de la cure 42800 Saint Martin La plaine. L'identifiant du portail famille reste inchangé.

Les dossiers d'inscription doivent être déposés avant le 10 Juillet 2026.

**Les inscriptions des enfants au planning périscolaire par internet via « le portail famille » <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinLaPlaine42800/accueil> seront accessibles dès le 15 Juillet 2026.**

Dans l'attente d'accueillir votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le maire,  
Maxime Martin

